



Le règlement intérieur La Corne Aux Vaches :

1/ Règlement du gîte : En complément des conditions générales, il est précisé :

1-1/ Durée de la location : Le gîte est loué pour une période définie lors de votre réservation, déterminée dans votre contrat de location. En aucun cas un client pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

1-2/ Arrivée et départ : Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi entre 17h et 19h. Les heures de départ sont prévues le matin avant 10h. A votre arrivé vous seront remis, les clefs, le règlement intérieur, les décharges et conditions d'utilisation du spa, de la piscine et des appareils que vous aurez à utiliser, un inventaire.

1-3/ Matériel fourni : ce logement est loué avec la literie (sommier et matelas), couette et oreillers conforme à l'inventaire. Vous devez obligatoirement laisser les draps housses pour envelopper les matelas, les taies d'oreillers et les housses de couettes. Les draps et autres linges de maison (parures de lit, serviette, torchons...) sont fournis. Les alèses devront être propres et maintenues lors du départ. Les lits sont faits à votre arrivée. Un kit est mis à votre disposition lors de votre arrivée (sac poubelles, éponges, filtre café, lessive, pastilles lave vaisselles...), ayez la gentillesse de le renouveler pour les autres arrivants. La fourniture de l'eau, de l'électricité (en dehors de la recharge d'une voiture électrique), du chauffage est inclus dans le prix de la location. Un parking pour un maximum de 4/5 voitures est mis à disposition.

1-4/ Matériel non inclus dans la location : La location inclut beaucoup de matériel mais les produits de consommation courante sont exclus : sac poubelle, éponges, filtres à café, café, dosette de café, produit vaisselle, produit de lave-vaisselle...

1-5/ Utilisation des lieux : Tous nos meubles et accessoires sont à votre disposition, veuillez les garder en état et propre. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation pendant votre séjour. Pensez à fermer vos portes et à utiliser les coffres fort mis à votre disposition. Dans le but de préserver l'environnement, pensez à éteindre les lumières, à ne pas laisser couler l'eau, à fermer les portes et fenêtres lorsque vous mettez le chauffage, à couper les sèche serviettes après vos douches. Veuillez ne rien jeter dans les WC, hormis le papier toilette. En cas de blocage (WC bouché) lié à la malveillance ou à la mauvaise utilisation, la responsabilité du locataire sera engagée. Pendant votre séjour, nous pouvons être amenés à intervenir (tonte, entretien de la piscine, arrosage..., nous veillerons à respecter votre intimité.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'ensemble des locaux. Des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur, devant chaque porte. Merci de ne pas jeter vos mégots par terre.

1-6/ connexion internet : Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargement et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.



1-7/ Accès aux chambres : Il est interdit d'accéder aux chambres de l'étage en talon afin de préserver les sols ou avec des chaussures sales.

1-8/ Consignes de sécurité et de bien-être : Veillez à respecter la tranquillité des lieux et du voisinage en limitant le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, en dehors des tranches horaires autorisées, disponible sur le site internet de la mairie (). En cas de conflit ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble. Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur du logement. En cas d'urgence, veuillez appeler les secours et ensuite le propriétaire :

- Les pompiers : 18
- Le samu : 15
- La police : 17
- Urgences : 112
- Le propriétaire : 06.89.96.45.42

1-9/ Ordures ménagères : Des poubelles sont mises à disposition, merci de respecter les règles de tri. Veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propre lors de votre départ.

1-10/ Forfait ménage : Le forfait ménage peut s'appliquer à la fin du séjour, si le client le souhaite. Dans ce cas, le forfait inclus le nettoyage du gîte, du linge. Il n'inclut pas le nettoyage de la vaisselle, le rangement de la vaisselle et la remise en place des objets du gîte. Dans le cas d'un gîte laissé dans un état de grande saleté, le forfait ménage ne sera pas appliqué. Le ménage sera facturé au prix réellement demandé par une société de nettoyage spécialisée. Dans le cas où le locataire se charge du ménage, il est rappelé que le nettoyage doit être complet et impeccable pour les sanitaires (WC, douches, vasques, siphons...), l'électroménager (lave-vaisselle, frigo, microonde, cafetière...), la vaisselle, les meubles, les sols, les vitrages, le barbecue...

1-11/ Accueil des animaux : Les animaux sont acceptés, moyennant un supplément indiqué dans le contrat de location. Dans tous les cas, l'accès aux chambres est interdit aux animaux. Le locataire s'engage à rendre les lieux propres, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour à l'intérieur comme à l'extérieur. Les animaux ne doivent pas être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toute dégradation est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de la caution. L'accès à la piscine et au SPA est strictement interdit aux animaux. L'accès au parc à DAIMS est autorisé aux animaux tenus en laisse.

1-12/ Nuisances sonores :

Afin de préserver les bons rapports de voisinage, il est impératif de limiter les nuisances sonores. Vous devez notamment ne pas mettre de musique à l'extérieur et fermer les fenêtres et portes de la grande salle à partir de 22 heures. Dans tous les cas, le locataire reste responsable des conséquences de ses actes.

1-13/ En cas de problème : En cas de panne ou de problème, veuillez-nous le signaler immédiatement. Nous ferons de notre mieux pour y remédier rapidement. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne peut être pris en compte sans notre accord préalable. Les enfants sont sous l'entière et unique responsabilité des parents. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents durant le séjour.



2/ Règlement de l'espace bien-être :

2-1/ Hygiène : Seuls les maillots de bain ou boxers sont autorisés. Par conséquent, les caleçons longs ou tout autres vêtements sont strictement interdits. Il est interdit de marcher avec vos chaussures personnelles dans l'ensemble de l'espace bien-être (Spa). Des chaussons sont mis à votre disposition. Des serviettes vous sont fournies dans vos chambres à votre arrivée. Vous devez les conserver pendant votre séjour. Une douche est obligatoire avant le début de la séance et en sortant du sauna. Une douche et du savon sont mis à votre disposition dans l'espace détente.

2-2/ Sécurité : L'accès à l'espaces détente est interdit aux mineurs, sauf accompagnés d'un parent. Malgré la mise en place d'un revêtement antidérapant, nous vous rappelons qu'il est interdit de courir dans l'espace détente.

2-3/ Les produits prohibés : Toutes nourritures et boissons, alcoolisés ou non, sont interdites. L'eau est autorisée. Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'espace détente. Les animaux ne sont pas admis dans l'espace détente.

2-4/ Le fonctionnement : Une mise en main vous sera expliquée à votre arrivée dans l'établissement. En cas de doutes, nous restons à votre disposition. En cas de pannes ou de défaillance causée par une mauvaise utilisation, les frais vous seront facturés à la hauteur de la dépense réelle. Le nombre de personnes dans l'enceinte de l'espace détente est limité à 9 personnes. Le Spa ne peut pas accueillir plus de 5 personnes, le sauna plus de 3 personnes. En cas de dépassement de cette capacité, l'établissement se décharge de toutes responsabilités. En cas de non-respect du règlement, l'établissement se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires, d'interdire l'accès à l'espace détente et se décharge de toutes responsabilités.

2-5 / Animaux :

Pour des raisons d'hygiène, l'accès aux SPA par les animaux est strictement interdit.

3/ Règlement des espaces extérieurs :

3-1/ Forêt : En cas de vents, il est interdit de se promener en dessous des arbres du domaine. Le risque de chutes de branches étant présent. L'accès au parc à l'arrière de la maison est donc interdit lorsqu'il y a du vent.

3-2/ Etang : L'étang poissonneux est ouvert à la pratique de la pêche. Il est interdit de s'y baigner et les enfants mineurs ne doivent pas être laisser sans surveillance. L'accès à l'étang et au parc à l'arrière de la maison se fait sous la seule responsabilité des clients et des parents.

3-3/ Animaux de la propriété : L'âne présent sur le domaine reste un animal sauvage et imprévisible. Il est conseillé de l'approcher uniquement lorsqu'il se trouve dans son enclos à travers le grillage. Les daims sauvages ne sont pas apprivoisés et ne se laisse pas approcher. Vous pouvez les apercevoir au loin et les admirer, néanmoins, il est interdit de courir après afin de ne pas les effrayer et les laisser paisibles dans leur environnement. Il est interdit de s'approcher des ruches. Il est interdit de nourrir les animaux présents sur le site.

3-4/ Animaux des clients :



L'accès au parc à Daims n'est autorisé qu'aux animaux tenus en laisse. Les animaux de la propriété sont dans leur espace de vie, il faut préserver leur tranquillité.

3-5/ Divers :

L'utilisation des espaces extérieurs (balançoire...) se fait sous l'entière responsabilité des locataires et des parents.

4/ Règlement de la piscine : Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné d'un adulte, n'est pas autorisé à accéder à l'espace piscine. Les enfants sont sous l'entière surveillance et responsabilité de ses parents ou de son représentant. Une personne de plus de 13 ans, ne sachant pas nager, devra être accompagnée par une personne majeure, sachant nager, pour pouvoir accéder à la piscine. Il est interdit de courir dans l'espace piscine. Il est interdit de manger ou de boire (sauf de l'eau) dans la piscine comme dans l'espace piscine. Vous devez utiliser vos draps de bain et non les serviettes mis à votre disposition dans les chambres. Pour des raisons de bruit et de respect du voisinage, l'accès à la piscine ne peut se faire que pendant les horaires où le bruit est autorisé. Il est fortement recommandé d'utiliser des chaussures de plage afin d'éviter les blessures (esquille de bois, blessure sur les vis de fixation...). Il est interdit de plonger car la piscine est peu profonde.

Pour des raisons d'hygiène, l'accès à la piscine est strictement interdit aux animaux.

De manière générale, l'utilisation de l'ensemble du gîte, espace intérieur comme extérieur, se fait sous l'entière responsabilité des locataires. En cas d'accident, la responsabilité du gîte la corne aux vaches ne pourra pas être engagée.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et déclare l'accepter sans réserve. Il s'engage à le respecter et à le faire respecter à l'ensemble des occupants.

A Frétigney et Velloreille le :

Le locataire : « lu et approuvé »